

Nom du produit : NETTOYANT VITRES ECO
 Ref.Nr.: BDS000332_2_20200424 (FR)
 Date de création/révision : 24.04.20 Version : 4.0
 Remplace : BDS000332_20170629

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

NETTOYANT VITRES ECO
 Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants de précision

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe BV
 Touwslagerstraat 1
 9240 Zele
 Belgium
 Tel.: +32(0)52/45.60.11
 Fax.: +32(0)52/45.00.34
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com


Nom du produit :	NETTOYANT VITRES ECO	Date de création/révision :	24.04.20 Version : 4.0
Ref.Nr.:	BDS000332_2_20200424 (FR)	Remplace :	BDS000332_20170629

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Aérosol, catégorie 3 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
Santé:	Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Peut provoquer une allergie cutanée.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
Environnement:	Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indicateur du produit:	Contient: 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one
Pictogramme(s) de danger:	
Mention d'avertissement:	Attention
Mention(s) de danger:	H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P280-1 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection. P333/313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
Informations additionnelles sur les dangers:	Contient 15 % en masse de composants inflammables.
Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents:	hydrocarbures aliphatiques 5 - 15 % agents de surface non ioniques < 5 % benzisothiazolinone, benzoic acid, methylisothiazolinone

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants



Nom du produit : NETTOYANT VITRES ECO
Ref.Nr.: BDS000332_2_20200424 (FR)
Date de création/révision : 24.04.20 Version : 4.0
Remplace : BDS000332_20170629

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
eaux distillées	-	7732-18-5	231-791-2	>75	-	-	G
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	01-2119485926-20	68512-91-4	270-990-9	5-10	Press. Gas, Flam. Gas 1	H280,H220	K,G
pentane	01-2119459286-30	109-66-0	203-692-4	1-5	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2	H225,H304,H336,H411	A
propane-2-ol; alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63-0	200-661-7	1-5	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	01-2119484651-34	-	(931-254-9)	1-5	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H315,H336,H304,H411	Q
3-butoxy-2-propanol; éther monobutylrique du propylène-glycol	01-2119475527-28	5131-66-8	225-878-4	<1	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2	H319,H315	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	-	2634-33-5	220-120-9	<0.005	Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2	H330,H302,H315,H318,H317,H400,H411	X,R
2-methyl-2H-isothiazol-3-one		2682-20-4	220-239-6	0.001-0.005	Acute Tox. 3, Acute Tox. 2, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2	H301,H330,H314,H318,H317,H400,H411	M,X

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) du règlement REACH n ° 1907/2006

K : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)

M : M acute = 10

Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.

R : substance présente dans des produits phytopharmaceutiques et biocides considérée comme étant enregistrée conformément à l'article 15 du règlement REACH n ° 1907/2006

X : SCL (limites de concentration spécifiques) conformément à l'article 10 du règlement CLP n ° 1272/2008

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	NETTOYANT VITRES ECO	Date de création/révision :	24.04.20 Version : 4.0
Ref.Nr.:	BDS000332_2_20200424 (FR)	Remplace :	BDS000332_20170629

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	Éviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau. Ensuite laver avec du savon et de l'eau Consulter un médecin
Inhalation :	Déplacer le sujet à l'air frais
Ingestion :	Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	Aucuns effets nocifs connus si utilisé selon l'usage prévu
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau :	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
---------------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.



Nom du produit :	NETTOYANT VITRES ECO	Date de création/révision :	24.04.20 Version : 4.0
Ref.Nr.:	BDS000332_2_20200424 (FR)	Remplace :	BDS000332_20170629

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
 Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent.
 Ne pas percer ou brûler les aérosols, même après usage.
 Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
 Assurer une ventilation adéquate
 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
 Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants de précision

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
pentane	109-66-0	VME	1000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm



Nom du produit : NETTOYANT VITRES ECO
Ref.Nr.: BDS000332_2_20200424 (FR)
Date de création/révision : 24.04.20 Version : 4.0
Remplace : BDS000332_20170629

		VLE	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
pentane	109-66-0	VME	600 ppm
		VLE	750 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
pentane	109-66-0	VME	600 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	VME	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
pentane	109-66-0	VME	3000 mg/m3
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
la peau et les mains :	Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374). La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.
Gants recommandés:	Nitrile
les yeux :	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique :	Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane.
couleur :	Incolore à jaune.
odeur :	Agrume.
pH :	10.61
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	42 °C (en vase clos)
Vitesse d'évaporation :	Non connu.



Nom du produit :	NETTOYANT VITRES ECO	Date de création/révision :	24.04.20 Version : 4.0
Ref.Nr.:	BDS000332_2_20200424 (FR)	Remplace :	BDS000332_20170629

Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	1.0 g/cm ³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Partiellement soluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	Non applicable.

9.2. Autres informations

COV = composés organiques volatils	133 g/l
---	---------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas



Nom du produit : NETTOYANT VITRES ECO
 Ref.Nr.: BDS000332_2_20200424 (FR)
 Date de création/révision : 24.04.20 Version : 4.0
 Remplace : BDS000332_20170629

cutanée:	remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Peut provoquer une allergie cutanée.
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	Pas d'effets néfastes sur la santé prévu.
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau :	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation.

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
pentane	109-66-0	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 3000 mg/kg
3-butoxy-2-propanol; éther monobutylique du propylène-glycol	5131-66-8	LD50 oral rat	3300 mg/kg
		LC50 inhal.rat	651 mg/l
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	5840 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	LD50 derm.rabit	13900 mg/kg
		LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 3000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Nom du produit : NETTOYANT VITRES ECO
 Ref.Nr.: BDS000332_2_20200424 (FR)
 Date de création/révision : 24.04.20 Version : 4.0
 Remplace : BDS000332_20170629

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
3-butoxy-2-propanol; éther monobutylique du propylène-glycol	5131-66-8	IC50 algues	> 1000 mg/l
		LC50 poisson	560-1000 mg/l
		EC50 daphnie	> 1000 mg/l
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	IC50 algues	1000 mg/l
		LC50 poisson	9640 mg/l
		EC50 daphnie	9714 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane	-	IC50 algues	55 mg/l
		LC50 poisson	> 1 mg/l
		EC50 daphnie	3.87 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradable rapidement - OECD 301B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Partiellement soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

PRP (potentiel de réchauffement planétaire): 0

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	NETTOYANT VITRES ECO	Date de création/révision :	24.04.20 Version : 4.0
Ref.Nr.:	BDS000332_2_20200424 (FR)	Remplace :	BDS000332_20170629

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.2
ADR/RID - Code de classification:5A

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(E)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel , Tableau n°65: Lésions eczématiformes de mécanisme allergique



Nom du produit :	NETTOYANT VITRES ECO	Date de création/révision :	24.04.20 Version : 4.0
Ref.Nr.:	BDS000332_2_20200424 (FR)	Remplace :	BDS000332_20170629

Maladies à caractère professionnel: rubrique:	603: Alcools, polyalcools et leurs esters nitriques
---	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:

- : -

H220 : Gaz extrêmement inflammable.
 H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
 H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H301 : Toxique en cas d'ingestion.
 H302 : Nocif en cas d'ingestion.
 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H315 : Provoque une irritation cutanée.
 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
 H330 : Mortel par inhalation.
 H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition
 VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)
 COV = composés organiques volatils
 PBT = persistant bioaccumulative toxic
 vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.